

Mardi 18 mai 2010

État de siège dans les Hauts-de-Seine !

Côté pile, des séances de négociations nationales au Siège de la Poste, séances marquées du “verniss” du dialogue social ☐ Côté face, une DOTC, celle des Hauts-de-Seine, qui mène une véritable guérilla contre les grévistes et les représentants syndicaux comme dans d’autres établissements partout en France ! ☐ Pour les grévistes, ce sont déjà 27 blâmes et 8 mises à pied ☐ Tous et toutes en soutien au personnel et aux délégués !

Chronologie d’un dialogue social pourri

À Châtillon et Clamart, au début, une exigence « démocratique »...

Le 26 avril, les facteurs et factrices de Châtillon se mettent en grève contre Facteurs d’avenir et 3 suppressions de quartiers sur 20. La demande exprimée dès le début est simple : suspension du projet pendant 3 semaines pour laisser le temps à la négociation. Par deux fois, la direction refuse.

Clamart entre à son tour en grève le 30 avril pour des exigences assez similaires, notamment pour obtenir les fiches de restitution et le découpage des nouvelles tournées (fiches qui permettent de contrôler comment est calculée la charge de travail). Le minimum...

... Puis c’est au tour d’Asnières, toujours pas de négociation !

Le 4 mai, Asnières part en grève à 50 % pour les mêmes raisons : mise en place de Facteurs d’avenir et suppression de 4 tournées ; le lendemain, la grève atteint 90 % ! Le même jour, la direction accepte une audience pour Clamart mais pas pour les autres bureaux !

Bilan de ces premiers jours : une direction qui ne veut pas discuter pour un

La pratique de la terre brûlée

Les premières sanctions sont tombées avec 27 blâmes déjà recensés pour « intrusion dans les locaux » pour certains, pour « séquestration » pour d’autres. Certains agents sanctionnés peuvent prouver qu’ils travaillaient le jour de leur soi-disant « intrusion » ? Pas grave, on mitraille...

Un courrier du directeur résume cette ambiance de guérilla; celui-ci n’accepte de recevoir une délégation qu’à la condition qu’il n’y ait pas « de rassemblements aux abords de l’ensemble des établissements de la DOTC » !!! «Aux abords», on croirait une décision du Préfet d’interdire un rassemblement sur la voie publique !

Une volonté de décapiter la grève avec une pluie de mises à pied !

Depuis, le ton est monté avec huit mises à pied (contractuelles) ou suspensions de fonctions (fonctionnaires).

Parmi ces huit, deux sont membres du CHS-CT départemental (SUD), l’un est secrétaire du syndicat départemental SUD, trois sont membres des CHS-CT locaux d’Asnières, Boulogne et Clamart et deux agents qui ont été mandatés par les grévistes pour les représenter dans les négociations ! Pour chacun et chacune, ces mises à pied ou suspensions de fonctions sont doublées d’une interdiction d’entrer dans les locaux des établissements de la DOTC.

Preuve, s’il en était besoin, qu’il s’agit bien de les priver de toute activité syndicale dans le cadre de la grève !

Au passage, l’interdiction d’entrer dans les locaux est une entrave caractérisée à l’exercice de la liberté syndicale pour

seul bureau (Châtillon) et qui refuse de négocier ensuite pour les 3 bureaux lorsque la grève s'étend ! Quoi de plus normal que de se coordonner alors, et d'exiger une audience pour le personnel des trois bureaux ?

Première «vraie» négociation le 6 mai, avant provocation le 10 mai !

Il faut attendre le 6 mai à 15 heures pour que la direction accepte une telle négociation. Encore faut-il préciser que les agents ont attendu une bonne partie de la journée dans la direction !

Le protocole est loin de répondre aux demandes des agents. Nouveau rendez-vous proposé pour le 10 mai, mais avec le début de l'escalade : la direction refuse qu'un responsable du syndicat soit présent dans la négociation. Refus unanime du personnel : c'est du jamais vu, une direction qui choisit ses représentants ! Les agents attendent dans la direction et, le soir, celle-ci propose un nouveau rendez-vous pour le lendemain, sans résultat.

À compter de cette journée, c'est le début d'une véritable guérilla menée par la direction qui vise à casser la grève et ses représentants. Qu'on en juge :

- les bureaux de Clamart et d'Asnières sont fermés d'office (lock-outés), les non-grévistes sont renvoyés chez eux,- tentative de mettre sur le dos des grévistes des dégradations à Asnières et Clamart, dégradations qui n'existent pas. Les maires-adjoints de Clamart se sont déplacés pour constater que c'était faux ainsi qu'une prétendue séquestration... dans un centre totalement abandonné par la hiérarchie !

- une DOTC qui ressemble à Fort Alamo du matin au soir; bardée de vigiles...

des délégué-s mandaté-es... et cela vaut que ce soit dans une entreprise publique ou une société anonyme !

Partout des entraves au droit de grève !!

Si la DOTC du 92 a poussé les méthodes jusqu'à l'inacceptable, des méthodes équivalentes sont employées dans d'autres endroits, face aux grèves nombreuses : appel systématique d'huissiers, recours à du personnel pour casser les grèves, pas de véritable réponse aux demandes de négociations ou aux revendications.

Ce qui se passe dans les Hauts-de-Seine nous concerne toutes et tous, car ce sont les droits des postier-es qui sont attaqués.

Toutes et tous derrière eux !

☛ Les méthodes employées par la direction (vigiles, centres lock-outés, sanctions...) font de ce conflit un enjeu national, bien au-delà de Facteurs d'avenir !

☛ La volonté de décapiter les délégué-es du mouvement et d'empêcher les militant-es de rentrer dans les centres en fait un deuxième enjeu national : **le droit de choisir le syndicalisme que nous voulons, les agents et nous**, mais aussi de pouvoir nous exprimer librement auprès de l'ensemble du personnel ! (voir ci-contre).

☛ Tous derrière eux :

- c'est aider les grévistes à tenir, financièrement, en organisant des collectes partout,

- c'est interpeller toutes les directions, à tous les échelons, sur les méthodes employées dans le 92,

- c'est populariser leur lutte et dénoncer des méthodes d'un autre temps et d'autres pays.

Si les grévistes perdent, par les méthodes employées, ce sera alors une défaite pour le mouvement syndical !

En s'affrontant à la grève par des méthodes répressives, la DOTC 92 a placé la barre très haut : à nous tous de relever le défi !

L'an dernier, la justice nous donnait raison !

Il y a un peu plus d'un an, la direction du 92 saisissait la justice pour lui faire déclarer que «les pratiques du syndicat SUD étaient illégales».

Le juge l'avait débouté de toutes ses demandes et notamment de deux d'entre elles :

- **sur les « envahissements »** : « en cas de conflit collectif du travail, une prise de parole dans les locaux de l'entreprise par les personnels grévistes s'adressant aux non grévistes, sans qu'ils soient empêchés de poursuivre leur travail s'ils le souhaitent, est reconnue comme une forme d'action acceptable ». Et pour pouvoir parler aux non grévistes, encore faut-il pouvoir entrer. Ce qu'interdit la direction à l'heure actuelle...

- **sur les « fermetures » des centres** : « il ressort également des pièces produites que la fermeture de certains centres ne se produit pas sous la contrainte des grévistes, mais est plutôt décidée par les différents responsables qui ne souhaitent pas que ces derniers pénètrent dans les locaux pour rencontrer les personnels ». La DOTC recommence...